

**ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2025

## ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Renseignements complémentaires	11

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du  
Conseil Québécois - Bureau de direction de l'AFPC - Québec

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Alliance de la Fonction publique du Canada - Québec (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

**Marcil Lavallée**

**OTTAWA**  
400-1420 place Blair Towers Place, Ottawa ON K1J 9L8  
**EST ONTARIEN | EASTERN ONTARIO**  
888 rue Notre-Dame Street, C.P. | PO Box 101  
Embrun ON K0A 1W1  
T 613 745-8387 F 613 745-9584

**Marcil-Lavallee.ca**  
Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**  
Un membre indépendant de  
Moore North America, Inc.  
An independent member  
of Moore North America, Inc.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 11 mai 2026

# ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

4

	Fonds général	Fonds de réserve	2025 Total	2024 Total
<b>PRODUITS</b>				
Contribution AFPC (annexe A)	274 399 \$	3 571 \$	277 970 \$	325 621 \$
Subvention FTQ	-	182 771	182 771	202 171
	<b>274 399</b>	<b>186 342</b>	<b>460 741</b>	<b>527 792</b>
<b>CHARGES</b>				
Contributions - budget régional	171 534	5 037	176 571	157 783
Remboursement des pertes salariales	-	165 454	165 454	173 439
Transport, hébergement et repas	37 431	80 238	117 669	192 096
Contributions - budget national	50 946	-	50 946	37 900
Dons	43 000	-	43 000	8 022
Frais de bureau	33 306	-	33 306	81 008
Honoraires professionnels	18 711	-	18 711	19 591
	<b>354 928</b>	<b>250 729</b>	<b>605 657</b>	<b>669 839</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES LIÉ AUX OPÉRATIONS</b>				
	<b>(80 529)</b>	<b>(64 387)</b>	<b>(144 916)</b>	<b>(142 047)</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Radiation de courus pour pertes salariales d'années antérieures	125 437	-	125 437	188 971
Divers	99 468	-	99 468	20 655
Intérêts	40 404	-	40 404	64 295
Dons	20 000	-	20 000	24 700
Commandites	13 000	-	13 000	1 000
Publicité	-	-	-	5 000
	<b>298 309</b>	<b>-</b>	<b>298 309</b>	<b>304 621</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>				
	<b>217 780 \$</b>	<b>(64 387) \$</b>	<b>153 393 \$</b>	<b>162 574 \$</b>

# ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

5

	Fonds général	Fonds de réserve	2025 Total	2024 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	814 120 \$	(43 914) \$	770 206 \$	607 632 \$
Excédent des produits sur les charges	217 780	(64 387)	153 393	162 574
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>1 031 900 \$</b>	<b>(108 301) \$</b>	<b>923 599 \$</b>	<b>770 206 \$</b>

# ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE


31 DÉCEMBRE 2025

6

	2025	2024
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	1 281 923 \$	1 069 846 \$
Contributions à recevoir	69 492	80 804
Frais payés d'avance	9 650	5 000
	<b>1 361 065 \$</b>	<b>1 155 650 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	437 466 \$	385 444 \$
<b>SOLDES DE FONDS</b>		
Fonds général	1 031 900	814 120
Affectation interne - Fonds de réserve	(108 301)	(43 914)
	<b>923 599</b>	<b>770 206</b>
	<b>1 361 065 \$</b>	<b>1 155 650 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

# ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

7

	2025	2024
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	153 393 \$	162 574 \$
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Contributions à recevoir	11 312	(4 461)
Frais payés d'avance	(4 650)	(5 000)
Créditeurs et frais courus	52 022	(126 721)
Contributions reportées	-	(38 208)
	58 684	(174 390)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	212 077	(11 816)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	1 069 846	1 081 662
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	1 281 923 \$	1 069 846 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

#### 1. DESCRIPTION DU SYNDICAT

L'Alliance de la Fonction publique du Canada - Québec (AFPC - Québec) représente ses membres situés sur le territoire québécois, à l'exception de l'Outaouais, comme agent négociateur dans la négociation des conventions collectives. L'AFPC est une organisation ouvrière et est, par conséquent, exonérée d'impôt sur le revenu.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur l'évaluation des frais courus.

##### Constatation des produits

L'organisme comptabilise les produits selon la méthode du report. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits d'intérêt et tous les autres produits sont constatés lorsque gagnés.

##### Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

##### Comptabilité par fonds

Le Fonds général rend compte des activités menées par l'AFPC - Québec en matière de services aux membres et d'administration.

Le Fonds de réserve rend compte des produits affectés utilisés à des fins diverses telles que la formation en santé et sécurité, ainsi que la formation syndicale du collègue FTQ - Fonds visant à accroître les compétences de leadership des participants.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des contributions à recevoir.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

### 3. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux contributions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

### 4. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les produits proviennent principalement des contributions de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC). La dépendance économique résulte du fait que la viabilité de l'organisme serait affectée par la perte de ces produits.

### 5. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

# ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

11

	Fonds général	Fonds de réserve	2025 Total	2024 Total
<b>ANNEXE A - CONTRIBUTION AFPC</b>				
Budget régional				
- Budget général d'opérations	225 161 \$	- \$	225 161 \$	168 863 \$
- Actions politiques	-	-	-	50 000
	225 161	-	225 161	218 863
Budget national				
- Conseils district	16 000	-	16 000	16 800
- Femmes	12 000	-	12 000	21 667
- Groupes d'équité	10 000	-	10 000	35 549
- Jeunes	6 000	-	6 000	24 171
- Communications	5 238	-	5 238	5 000
- Comité régional de santé et sécurité	-	3 571	3 571	3 571
	49 238	3 571	52 809	106 758
	274 399 \$	3 571 \$	277 970 \$	325 621 \$